

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : Houba

Prénom : Delphine

Numéro national : _____

Adresse : _____

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

<u>MANDATS 2021</u>
VILLE DE BRUXELLES - Echevine de la Culture, du Tourisme et des Grands événements
IRIS - CHU BRUGMANN – membre AG
IRIS - Institut JULES BORDET – membre AG
ATOMIUM asbl – membre AG + CA
BRAVVO - Bruxelles Avance Brussel Vooruit asbl – membre AG + CA
CENTRE CULTUREL DE BRUXELLES NORD-MAISON DE LA CREATION asbl - Membre AG+CA+Présidente
TAPIS DE FLEURS asbl : membre AG+CA+ Présidente
asbl THEATRE DE POCHE : Membre AG+CA
asbl VISIT.BRUSSELS : Membre AG+CA
<u>FONCTIONS 2021</u>
<i>Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de services, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.</i>
néant

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1er à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des **fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 ⁴, **accompagnées des fiches fiscales**

<u>RÉMUNÉRATIONS 2021</u>	<u>MONTANTS 2021</u>
<p>³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ; 2. d'un mandat exécutif ; 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ; 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ; 5. d'un mandat au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ; 6. d'un mandat ⁽⁴⁾ dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter. <p>⁴ électives ou non</p>	<p><u>Sur base des fiches fiscales</u></p>
<p>Echevine Ville de Bruxelles Rémunération exprimée en brut imposable hors ATN selon fiche fiscale :</p>	<p>102.286,90 €</p>
<p>Institut Jules Bordet – membre AG – (exercé à titre gratuit)</p>	<p>0€</p>
<p>IRIS - CHU BRUGMANN – (exercé à titre gratuit)</p>	<p>0€</p>
<p>Administratrice – VISIT.BRUSSELS (exercé à titre gratuit - pas de jetons de présence perçus en 2021)</p>	<p>0 €</p>
<p>Tous les autres mandats et fonctions dérivés sont non rémunérés ou exercés à titre gratuit</p>	
<p><u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</u></p>	<u>MONTANTS 2021</u>
<p>² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.</p>	
<p>Echevine Ville de Bruxelles – ATN GSM + abonnement , connexion internet, tablette tactile</p>	<p>180,00 €</p>
<p>Pas de ATN véhicule (budget de mobilité)</p>	

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ - 2021
SOLSOC - asbl, antérieurement dénommée Solidarité socialiste - Formation, Coopération et Développement – membre CA
THEATRE NATIONAL Wallonie-Bruxelles (Théâtre national de la Communauté française de Belgique) Fondation d'utilité publique – Administratrice
Membre du Bureau politique du Parti socialiste

4. **Rémunérations** perçues pour l'exercice d'une **fonction** visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, **et** les rémunérations ⁶ perçues pour **l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)** ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

⁸ Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS 2021
⁵ Il s'agit d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.	Voir catégories de revenus (supra)
néant	
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS 2021
⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société. ⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	Voir catégories de revenus (supra)
Néant	

Fait à Bruxelles le.....

Nombres d'annexes : 1 fiche fiscale

Signature : Delphine HOUBA